

**ANNEXE III**  
**REGLEMENT D'EXAMEN**

## REGLEMENT D'EXAMEN

<b>Baccalauréat professionnel Esthétique/cosmétique - parfumerie</b>		Candidats voie scolaire dans un établissement public ou privé sous-contrat, CFA ou section d'apprentissage habilité, formation professionnelle continue dans un établissement public			Candidats voie scolaire dans un établissement privé, CFA ou section d'apprentissage non habilité, formation professionnelle continue en établissement privé, CNED, candidats justifiant de trois années d'activités professionnelles			Candidats voie de la formation professionnelle continue dans un établissement public habilité	
Epreuves	Unités	Coef	mode	Durée	mode	Durée	mode	Durée	
<b>E.1 Epreuve scientifique et technique</b> Sous-épreuve A1 : Etude de situations professionnelles en esthétique/cosmétique - parfumerie	U.11	4	écrite	4 h	écrite	4 h	CCF		
Sous-épreuve B1 : Mathématiques et sciences physiques	U.12	2	écrite	2h	écrite	2h	CCF		
Sous-épreuve C1 : Travaux pratiques de sciences physiques	U.13	1	pratique	45 min	pratique	45 min	CCF		
<b>E.2 Technologie</b> Sous-épreuve A2 : Organisation et gestion d'activités professionnelles	U.21	2	écrite	3 h	écrite	3 h	CCF		
<b>E.3 Epreuve pratique prenant en compte la formation en milieu professionnel</b> Sous-épreuve A3 : Suivi de clientèle et animation	U.31	3	CCF		orale	45 min	CCF		
Sous-épreuve B3 : Soins esthétiques	U.32	4	CCF		pratique	3h30	CCF		
Sous-épreuve C3 : Maquillages	U.33	2	CCF		pratique	2h30	CCF		
<b>E.4 Langue vivante</b>	U.4	2	écrite	2h	écrite	2h	CCF		
<b>E.5 Epreuve de français - histoire géographie</b> Sous-épreuve A5 : Français	U.51	3	écrite	2h30	écrite	2h30	CCF		
Sous-épreuve B5 : Histoire Géographie	U.52	2	écrite	2h	écrite	2h	CCF		
<b>E.6 Epreuve d'éducation artistique - Arts appliqués</b>	U.6	1	CCF		écrite	3h	CCF		
<b>E.7 Epreuve d'éducation physique et sportive</b>	U.7	1	CCF		pratique		CCF		
<b>Epreuves facultatives (1)</b>									
Langue vivante	UF1		orale	20 min	orale	20 min	orale	20 min	
Hygiène, prévention, secourisme	UF2		CCF		écrite		CCF		

(1) Seuls les points excédant 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale en vue de l'obtention du diplôme et de l'attribution d'une mention.